



L'an deux mille vingt-trois le 21 du mois de septembre s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Amance, après convocation légale du 13 septembre, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS

**Présents** : M. RENKES David – M. LAURENT Stéphane – M. BECCHETTI Daniel - M. BARTHELEMY Philippe  
M. GRANDADAM Daniel – M. VOINSON Philippe - M. FAUCHEUR Dominique – M. MARTIN Christophe - Mme MARANDE Carole – M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques – M. HENQUEL Patrick - Mme SCHEFFLER Véronique – M. FEGER Serge – M. GUEZET Philippe – Mme CHERY Chantal – Mme RUSTOM Lina - Mme CLEMENT Paulette – M. GAY Gérard – M. RENAUD Claude. M. THOMAS Claude – Mme KLINGELSCHMITT Agnès – M. MORESE Yannick – M. FAGOT REVURAT Yannick - Mme LORETTE Delphine – M. MEVELLEC Mickaël - M. L'HUILLIER Nicolas – M. BECKER Bernard – M. THIRY Philippe - M. FRANCOIS Vincent - M. IEMETTI Jean Marc – M. BERNARD Philippe – M. DIEDLER Franck – M. CAPS Antony

M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. MATHIEU Denis - M. CERUTTI Alain - M. BAUDOUIN Cédric

**Procurations** : M. RAKOTONDRAMANITRA à M. BARTHELEMY Philippe - Mme FRANCOIS Valérie à M. VOINSON Philippe – Mme MARCHAL Astrid à M. FEGER Serge – M. BRIDARD Franck à M. IEMETTI Jean Marc – M. CHANE Alain à M. THIRY Philippe – Mme JELEN Nelly à M. CAPS Antony – M. MICHEL Olivier à M. THOMAS Claude – M. MOUGINET Dominique à M. RENAUD Claude – M. VINCENT Yvon à M. CERUTTI Alain

**Excusé(s)** : M. JOLY Philippe – M. GUILLAUME Geoffrey

**Secrétaire de séance** : M. RENAUD Claude

L'assemblée dénombreait : **47 votants**

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 55

Présents : 37

Pouvoirs : 10

Excusés : 2

**Votants : 47**

Date d'affichage : 22 septembre

**SUFFRAGE EXPRIME** :

Pour : 47

Contre

Absentions :

**PETITE ENFANCE**

09/09/2023

**Modification du règlement de fonctionnement des multi-accueils**

**Vu la délibération N°160/05//2017** validant le règlement de fonctionnement des Multi-Accueils intercommunaux

**Vu l'avis du bureau** en date du 6 septembre 2023 sur la mise à jour du règlement de fonctionnement

Chantal CHERY, Vice-présidente en charge de la petite enfance, rappelle qu'une délibération a été approuvée le 17 mai 2017 pour harmoniser le règlement de fonctionnement des 4 Multi-Accueils intercommunaux, suite à la fusion des communautés de communes de Seille et Mauchère et du Grand Couronné.

A la demande de la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle, des éléments doivent être modifiés, impliquant la tarification aux familles :

- le calcul des heures complémentaires devra se faire à présent au quart d'heure (à la demi-heure jusqu'alors) ;
- le délai de « tolérance » (dans le retard du départ de l'enfant par rapport au contrat) passera par conséquent à 5 minutes (au lieu de 10 minutes).

De plus, afin de réduire le taux de facturation (facteur pris en compte dans le calcul de la prestation de service unique de la CAF) :

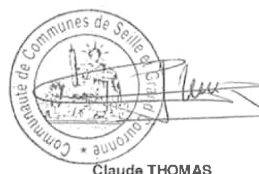
- les congés familles passeront à 6 semaines par année scolaire (4 semaines auparavant) ;
- la carence pour maladie de l'enfant sera d'1 jour peu importe le délai de prévenance de la famille (1 ou 2 jours précédemment selon le délai de prévenance).

D'autres éléments ont été ajustés pour apporter des précisions ou se mettre en conformité avec la réforme des modes d'accueils 2021 qui apportent des modifications sur les aspects sanitaires (administration de médicaments par exemple).

Chantal CHERY propose donc au conseil communautaire d'approuver le règlement modifié, tel qu'annexé à la présente délibération.

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré à l'unanimité**

- **Approuve** le règlement de fonctionnement des multi-accueils intercommunaux d'Haraucourt, Eulmont, Champenoux, Leyr, tel qu'annexé à la présente délibération.



CLAUDE THOMAS  
2023.09.27 17:17:37 +0200  
Ref:20230927\_151202\_1-1-O  
Signature numérique  
le Président